

## Valerie Quennehen

---

**De:** Robillart Jeremy <JRobillart@agglo-lenslievin.fr>  
**Envoyé:** lundi 1 août 2022 10:28  
**À:** Valerie Quennehen  
**Cc:** Laurent Duporge  
**Objet:** Règlement Local de Publicité - Avis Communautaire

Valérie,

Bonjour,

J'espère que tu vas bien.

Conformément aux dispositions de l'article L581-14-1 du code de l'environnement et des articles L153-16 et R153-4 du code de l'urbanisme, la ville de Liévin a notifié à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin son projet de Règlement Local de Publicité et je t'en remercie.

Le courrier, en date du 06 juillet, a été reçu en nos services le 18 juillet sollicitant l'avis communautaire sur le projet de Règlement Local de Publicité arrêté.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale ont des impacts majeurs sur notre territoire. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte un intérêt particulier à ces questions.

La procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions de la CALL en matière d'aménagement.

Aussi, le dossier en l'état où il a été transmis, n'appelle aucune remarque particulière. Un avis favorable est donc émis.

T'en souhaitant bonne réception

Restant à ta disposition

Bien à toi



[www.agglo-lenslievin.fr](http://www.agglo-lenslievin.fr)

21 rue Marcel Sembat  
BP65 - 62302 LENS Cedex  
Tél. +33 (0)3 21 790 790

**Jeremy ROBILLART**

[JRobillart@agglo-lenslievin.fr](mailto:JRobillart@agglo-lenslievin.fr)  
Tél. 03 21 790 553 (5553)

Suivez-nous !

